

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 24/2023 du 29 juin 2023**

**OBJET : AVIS DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
AU TITRE DU PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 26) et du 15 octobre 2021 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu le projet de travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales, la construction d'un trottoir et d'une aire de croisement dans la rue de la Pierre Bise,

Considérant qu'une modification du modèle de bordures de trottoirs a été apportée au dossier, générant un surcoût financier,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est déposé le 29 juin 2023 :

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de bénéficier d'une aide au financement des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales, la construction d'un trottoir et d'une aire de croisement dans la rue de la Pierre Bise. Le projet ne peut dépasser plus de 80 % d'aides publiques.

Dossier	Coût prévisionnel
Travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales, construction d'un trottoir et d'une aire de croisement rue de la Pierre Bise	66 414 euros 20 HT

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET**

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)		<b>Aides publiques (sous-total) (4):</b>		
Travaux (sauf voirie et réseaux divers)		➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Travaux de voirie	63 251,62	➤		
Matériel (sauf mobilier urbain)		Etat - DSIL - DETR (à déposer fin 2022)		
Prestations intellectuelles		Région		
Autres		Département		
- Maîtrise d'œuvre		- PST	22 138,06	35 %
- Frais de publicité passation des marchés publics		Communes (ou groupements de communes)		
- Dépenses imprévues (5 %)	3 162,58	Etablissements publics		
		➤ Autres (2)		
		<b>Autofinancement avec TVA (sous-total) :</b>	44 276,14	65 %
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement		➤ Fonds propres		
		➤ Emprunts (2)		
		➤ Crédit-bail		
		➤ Autres (2)		
<b>TOTAL</b>	<b>66 141,20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 141,20</b>	

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr).

Date de mise en ligne : 29 juin 2023

Fait à Mohon le 29 juin 2023

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance